



SESSION
14/09/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :
Zone Ouest
Création poste de
relevage

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quatorze Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Durand, Fäisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérélli, Roche, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 23
Abstentions : ...
Contre : 4

Excusé(s) : Curtius-Landraud (pouvoir à Tolfo), Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Cotta), Dolard, Johannais.

Secrétaire : Mr Jouve.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la crue du ruisseau du Frayol, la canalisation des eaux usées issues du casernement de gendarmerie a été emportée.

Une pompe et une canalisation aérienne permettent aujourd'hui provisoirement de transporter les effluents de la rive gauche sur la rive droite.

Après réflexion, reposer une canalisation en lieu et place, c'est reprendre les mêmes risques d'où la proposition de créer un poste de relevage avec passage de la canalisation de refoulement dans le lit du ruisseau.

En parallèle, une étude de schéma d'assainissement des quartiers situés autour des chemins de Malaure et des Helviens a été confiée au Bureau d'Etude GEO-SIAPP.

Pour éviter d'engorger la canalisation de diamètre 150 située sous le chemin de Malaure (partie basse), déjà saturée actuellement, il a été décidé de dévier le collecteur d'assainissement du Chemin de Malaure vers le secteur de la Gendarmerie et donc du futur poste de relevage.

Ce réseau de transfert oblige donc de dimensionner le poste en fonction de ces éléments.
Le coût d'objectif de ce poste de relevage a été estimé à 129 300,00 €

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

- décide la création d'un poste de relevage vers la gendarmerie pour un coût d'objectif estimé à 129 300 € H.T.
- sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau au titre des réseaux de transfert à hauteur de 30 % du coût d'objectif.
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches, et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération

Pour extrait conforme
Le Maire

